



**s.a.r.l. LE DEUN & BONNET**

**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

**ORDRE DES  
GEOMETRES-EXPERTS**

n° 2010 B 200025

Claude LE DEUN  
31 rue Joseph de Laurens  
40100 DAX (Siège social)  
Tél : 05-58-74-64-04  
dax@geometres.pro

Olivier BONNET  
1470 Route Quartier Callot  
40660 MESSANGES  
Tél : 05-58-48-92-60  
messanges@geometres.pro

v/réf. : Chemin Rural de Guilleman  
(ou du Moulin de Sarret)  
n/réf. : Dossier D-0634  
objet : **ENQUETE PUBLIQUE**

**Commune de POYARTIN**  
180 Route de Montfort  
  
40380 POYARTIN

Affaire suivie par **Claude LE DEUN**  
Urbanisme - Ingénierie VRD - Copropriété -  
Division Foncière

Dax, le 30 Novembre 2022

### NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération du Conseil Municipal de POYARTIN en date du 29/09/2022, il a été décidé ce qui suit :

- **Art. 1 :** Le chemin rural du Moulin de Sarret est désaffecté car il n'est plus utilisé pour la circulation du public,
- **Art. 2 :** L'immeuble fait partie du domaine privé de la commune et à ce titre, il peut être vendu suivant la réglementation en vigueur,
- **Art. 3 :** Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération,
- **Art. 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département.

#### **I. SITUATION**

Le Chemin Rural de Guilleman, autrement dénommé Chemin Rural du Moulin de Sarret, est situé sur la commune de POYARTIN, à 2 km environ à l'Est du Bourg, entre la Route de Garmarde-les-Bains et la Route du Moulin de Sarret en limite de la commune de MONTFORT-EN-CHALOSSE.

#### **II. PROJET D'ALIENATION**

Le Chemin Rural de Guilleman, autrement dénommé Chemin Rural du Moulin de Sarret, traverse en grande partie la propriété de Madame Marie DUPOUY, veuve BARROUILHET, et se prolonge sur la commune de MONTFORT-EN-CHALOSSE où se situe le Moulin de Sarret. Le projet consiste à aliéner ce chemin sur une longueur de 344 mètres environ à l'intérieur de la propriété de Madame DUPOUY, jusqu'à la propriété de Madame Thérèse SAINT-GERMAIN épouse PEYRELONGUE, située au Nord (parcelles cadastrées section D numéros 94 et 117).

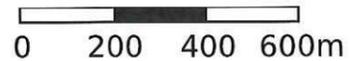
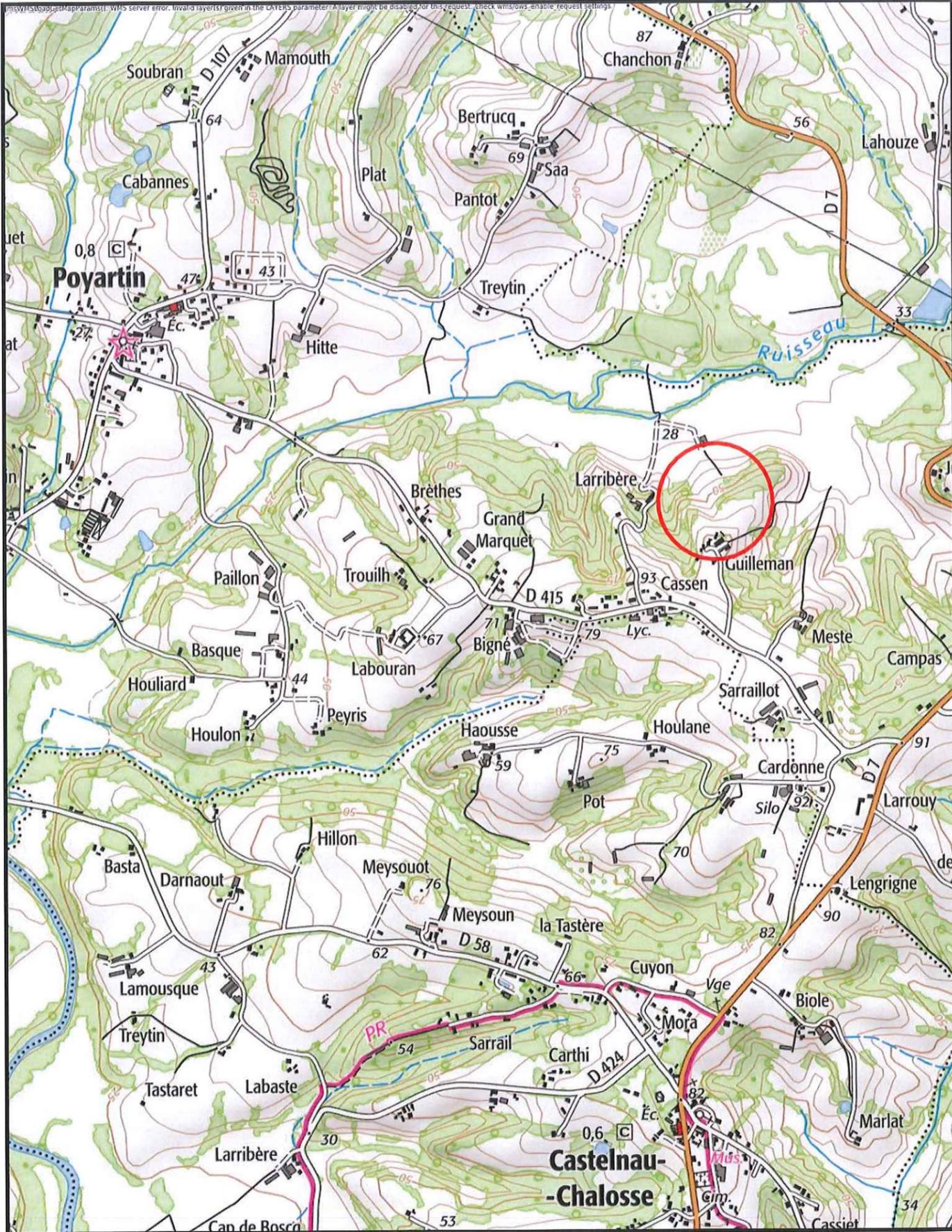
Il est ici précisé que ce chemin n'est plus utilisé pour la circulation du public, est enclavé dans la propriété de Madame DUPOUY en ce qui concerne la partie à aliéner, et n'est plus entretenu par la commune. L'aliénation porte sur une contenance totale de 14 ares 03 ca, pour une largeur moyenne du chemin de 4 mètres 08 environ .

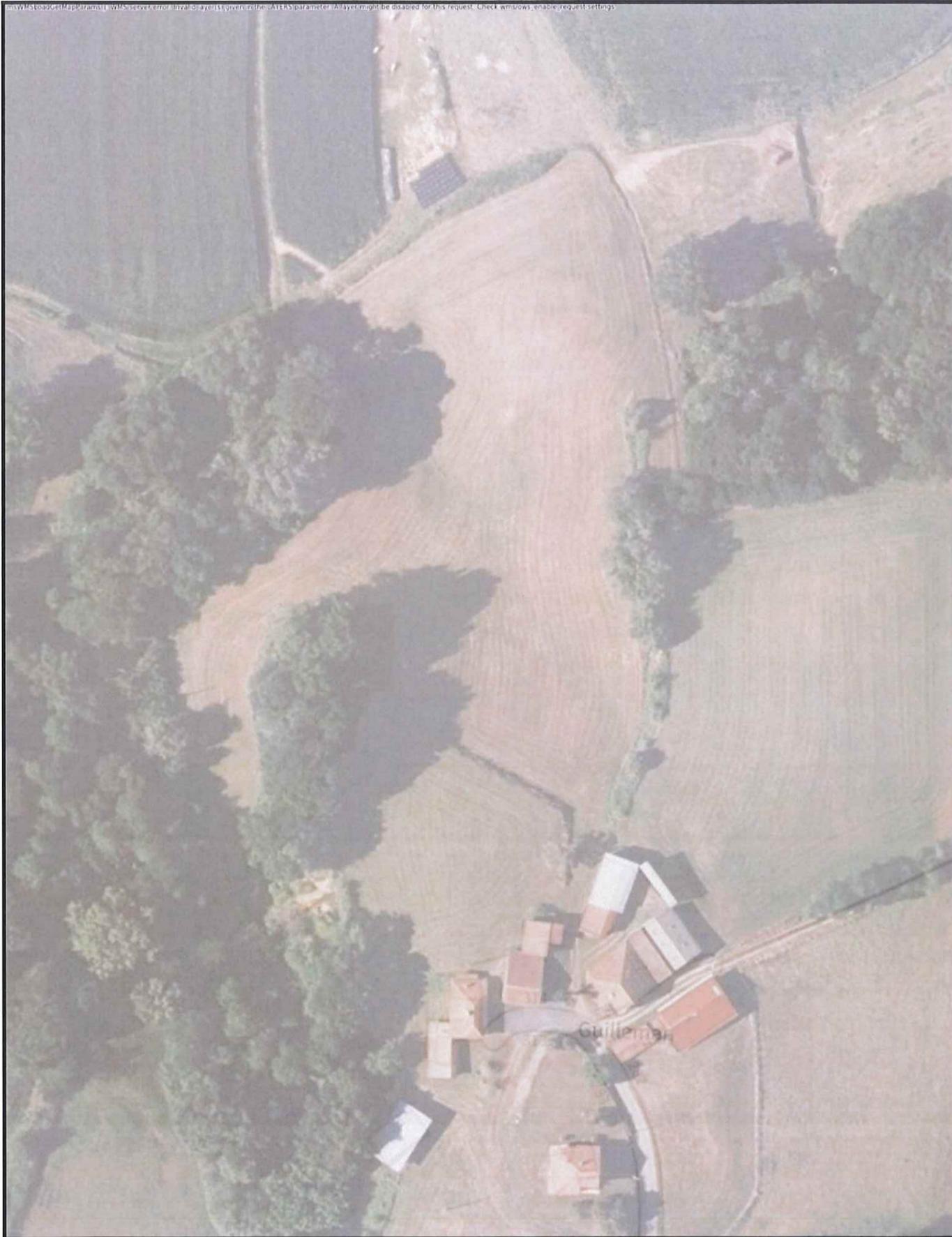
### **III. TEXTES REGLEMENTAIRES**

- Code Rural et de la Pêche :
  - o art. L161-1 et suivants, notamment les art. L161-10 et L161-10-1
  - o art. R161-25, R 161-26 et R161-27.
  
- Code des relations entre le Public et l'Administration :
  - o art. L134-1 et L134-2
  - o art. R134-3 à R134-30

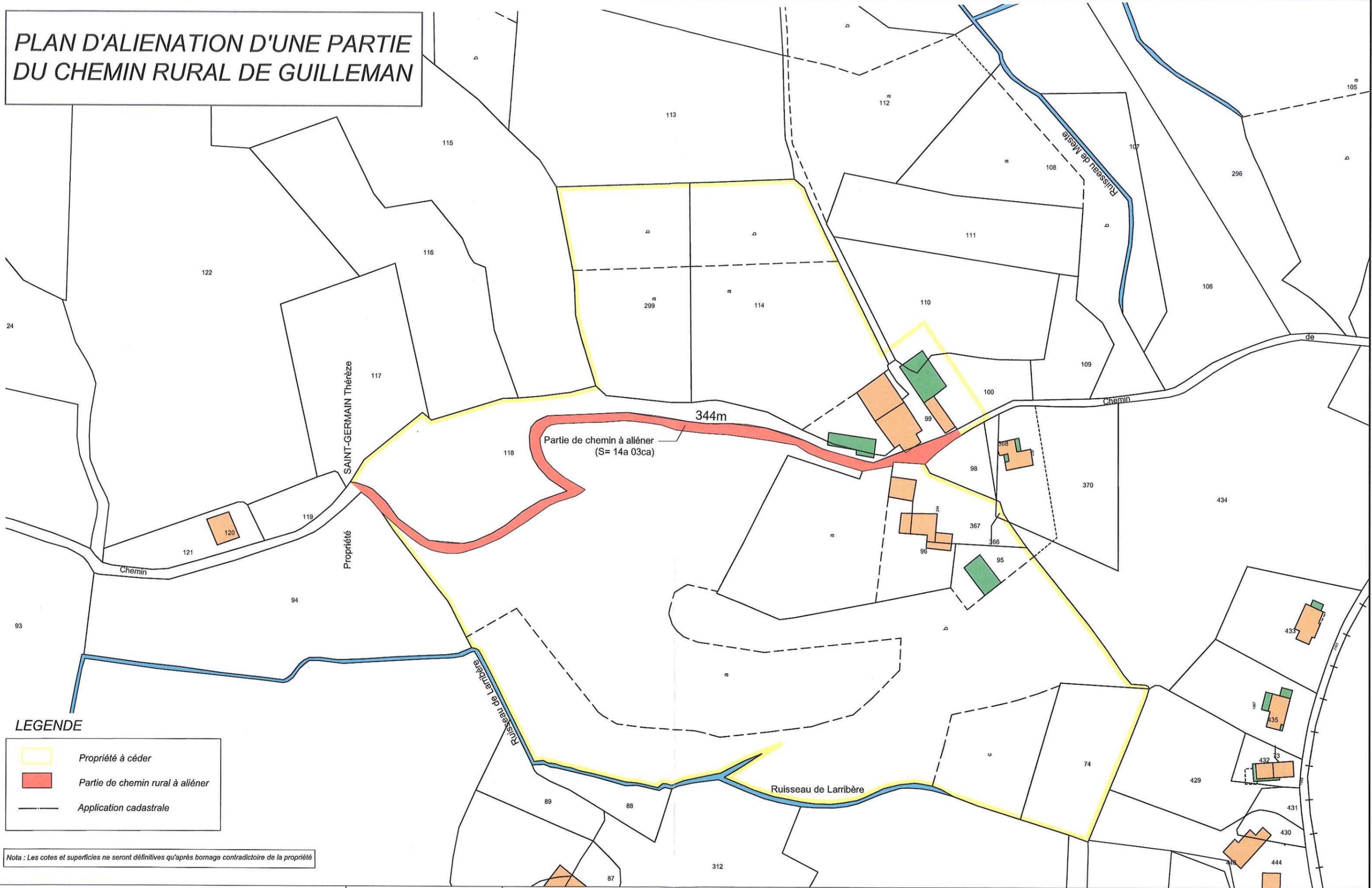
### **IV. PIECES ANNEXES**

- Plan de situation,
- Plan parcellaire,
- Photographie aérienne.





# PLAN D'ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE GUILLEMAN



## LEGENDE

- Propriété à céder
- Partie de chemin rural à aliéner
- Application cadastrale

Nota : Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après bornage contradictoire de la propriété



**S.A.R.L. LE DEUN & BONNET**  
géomètres-experts-fonciers à DAX & MESSANGES

Réf. : D-0634

Date : 01/12/2022

Modifié le

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE POYARTIN  
Chemin rural de Guilleman

**PROPRIETE BAROUILHET**

**Echelle : 1 / 1500**

**Format : A3**